

Annexe IV
Règlements d'examen

Pour faciliter votre recherche sur les Bac Pro Tertiaires :

Bac Pro LOGISTIQUE : page 112

Bac Pro ARCU : page 147

Bac Pro COMMERCE : page 149

Bac Pro VENTE : page 151

Bac Pro GA : page 153

Baccalauréat professionnel : spécialité Electronique, énergie, équipements communicants - Règlement d'examen

Baccalauréat Professionnel Electrotechnique énergie équipements communicants			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Epreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E 11 : mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E 12 : sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 - Etude d'un ouvrage	U2	5	Ponctuel écrit	5h	Ponctuel écrit	5h	CCF	
E3- Epreuve pratique prenant en compte l'activité professionnelle		9						
Sous-épreuve E 31 : situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : mise en service d'un ouvrage	U32	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : maintenance d'un ouvrage	U33	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E 34 : réglage, paramétrage, contrôle, modification liés au champ d'application (3)	U34	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Economie -gestion	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E36 : Prévention –santé- environnement	U36	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 - Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 - Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E 51 Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E 52 Histoire géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

(3) Le candidat choisit le champ d'application au moment de l'inscription à l'examen (habitat/tertiaire ou industriel).

Baccalauréat professionnel *Maintenance des équipements industriels* – règlement d'examen

Baccalauréat professionnel Spécialité Maintenance des équipements industriels	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		7						
Sous-épreuve E11 : Analyse et exploitation de données techniques	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	2	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U13	2	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E2 : Analyse et préparation d'une activité de maintenance	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve E31 : Surveiller, améliorer, modifier les équipements	U31	2	CCF		Ponctuel oral (soutenance)	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Intervention sur un équipement mécanique	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Maintenance d'un système automatisé	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire géographie éducation civique		5						
Sous épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2). Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

Baccalauréat professionnel : spécialité Systèmes électroniques numériques - Règlement d'examen

Baccalauréat Professionnel SYSTÈMES ELECTRONIQUES NUMÉRIQUES			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique à caractère professionnel		4						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	2	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	2	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 - Épreuve technologique : Analyse d'un système électronique	U 2	5	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 - Épreuve de pratique professionnelle		10						
Sous-épreuve E31 : Situations de travail spécifiées et réalisées en milieu professionnel	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Préparation - Installation - Mise en service – Maintenance d'un système électronique	U 32	6	CCF		Ponctuel pratique	8h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Economie – gestion	U 33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Prévention-santé-environnement	U34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4 - Épreuve de langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 - Épreuve de Français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

Baccalauréat professionnel : spécialité Technique du froid et du conditionnement de l'air Règlement d'examen

Baccalauréat Professionnel spécialité Technicien du froid et du conditionnement de l'air			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Epreuve scientifique et technique		6						
Sous-épreuve E.11 : Analyse scientifique et technique d'une installation	U.11	3	CCF		Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E.12 : Mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E.13 : Sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E.2 : Technologie Préparation d'une réalisation	U.2	2	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.3 : Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel Réalisation mise en service, contrôle		10						
Sous-épreuve E.31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 : Implantation, réalisation	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	7h	CCF	
Sous-épreuve E.33 : Mise en service, réglage, contrôle et maintenance	U.33	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E.34 : Economie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E.35 : Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 : Epreuve de langue vivante étrangère	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
E.5 : Epreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E.52 : Histoire géographie, Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Epreuve d'arts appliqués et de cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilitée
---	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Épreuve E1 : Épreuve scientifique		6						
Sous-épreuve E11 : Etude du comportement mécanique d'un système technique	U11	3	CCF		Ponctuel écrit et graphique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
Épreuve E2 : Épreuve de technologie								
Etude de produit industriel	U 2	5	Ponct. écrit et graphique	5 h	Ponctuel écrit et graphique	5 h	CCF	
Épreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		11						
Sous-épreuve E31 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Elaboration de documents techniques	U32	1	CCF		Ponctuel Pratique	4 h max	CCF	
Sous-épreuve E33 : Définition de produit industriel	U33	2	CCF		Ponctuel Pratique	4 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Réalisation d'un projet industriel en CAO	U34	4	CCF		Ponctuel Pratique et oral	10 h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Economie – Gestion	U35	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E36 : Prévention-santé-environnement	U36	1	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, Histoire-Géographie – Education civique		5						

Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel MICROTECHNIQUES			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Épreuve E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
Épreuve E2 : Épreuve de technologie								
Préparation d'une intervention microtechnique	U 2	3	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		11						
Sous-épreuve E31 : Assemblage et montage de produits microtechniques	U 31	4	CCF		Ponctuel pratique	3h max	CCF	
Sous-épreuve E32 : Maintenance de produits microtechniques	U 32	3	CCF		Ponctuel pratique	3h max	CCF	
Sous-épreuve E33 : Fabrications micromécaniques	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	2h max	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U. 35	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E4 : Langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, Histoire-Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ecrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ecrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Épreuve E7 : Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF 1							

EF2	UF 2							
-----	------	--	--	--	--	--	--	--

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE PRODUCTIQUE MECANIQUE OPTION : DECOLLETAGE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve A1 : Décodage et analyse de documents techniques	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve C1 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Épreuve de technologie : Elaboration d'un processus d'usinage	U2	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel (réalisation et suivi d'une production en entreprise)	U31	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : Mise en œuvre d'un tour multibroche	U32	1	CCF		Ponctuel pratique	5 h	CCF	
Sous-épreuve C3 : Mise en œuvre d'un tour mono broche équipé d'appareils auxiliaires	U33	1,5	CCF		Ponctuel pratique	7 h	CCF	
Sous-épreuve D3 : Elaboration d'un programme, agencement d'un outillage et mise en œuvre d'un tour mono broche à commande numérique	U34	1,5	CCF		Ponctuel pratique	8 h	CCF	
Sous-épreuve E3 : Mise en œuvre d'une procédure de contrôle qualité	U35	1	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve F3 : Économie - gestion	U36	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve G3 : Prévention – santé – environnement	U37	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4:Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E 5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

1) dont 5 minutes de préparation.

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

B.U.			Bulletin officiel n° 20 du 14-5-2015			Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'activités professionnelles		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
SPECIALITE DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, FONDERIE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public						
Epreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
Epreuve E1 : Epreuve scientifique et technique		3							
Sous épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel Ecrit	1h	CCF		
Sous épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponct. pratique et écrit	1h	CCF		
Epreuve E2 : Préparation du travail	U2	5	CCF		Ponct. écrit et pratique	6h	CCF		
Epreuve E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9							
Sous épreuve E31 : Conduite d'un poste de travail	U31	3	CCF		Ponct. pratique	8h	CCF		
Sous épreuve E32 : Production en entreprise	U32	4	CCF		Ponct. pratique	2h	CCF		
Sous-épreuve E33 : Economie-gestion	U33	1	Ponct. écrit	2h	Ponct. écrit	2h	CCF		
Sous-épreuve E34 : Prévention-santé-environnement	U34	1	Ponct. écrit	2 h	Ponct. écrit	2h	CCF		
Epreuve E4 : langue vivante	U4	2	CCF		Ponct. oral	20 min (1)	CCF		
Epreuve E5 : français, histoire-géographie-éducation civique		5							
Sous épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponct. écrit	2h 30	Ponct. écrit	2h30	CCF		
Sous épreuve E52 : Histoire-Géographie-Education civique	U52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponct. écrit	2h	CCF		
Epreuve E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponct. écrit	1h30	CCF		
Epreuve E7 : Education physique et sportive	U7	1	CCF		Ponct. Pratique		CCF		
Epreuves facultatives (2)									
EF1	UF1								
EF2	UF2								

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

Règlement d'examen

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL			Candidats					
Spécialité Pilote de Ligne de Production								
			Scolaires : établissements publics ou privés sous contrat) ; Apprentis : CFA ou section d'apprentissage habilité Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires : établissements privés hors contrat ; Apprentis : CFA ou section d'apprentissage non habilité) ; Formation professionnelle continue en établissement privé ; Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle ; Enseignement à distance.		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique		3						
<i>Sous-épreuve E 11 Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E2- Épreuve pratique à caractère technologique : <i>Optimisation d'opérations relatives à une production</i>	U2	3	CCF		Ponctuel oral	0 h 30	CCF	
E3- Épreuve pratique prenant en compte la formation en entreprise : <i>Pilotage d'une ligne de production</i>		9						
<i>Sous-épreuve E 31 : Pilotage d'une ligne de production.</i>	U31	3	CCF		Ponctuel pratique + oral	2h30	CCF	
<i>Sous-épreuve E 32 : Organisation d'une production</i>	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	2 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 33 : Intervention en conduite de la ligne sur incident, aléa ou dysfonctionnement</i>	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E34 : Economie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E35 : Prévention- santé-environnement</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique		5					
<i>Sous-épreuve E51 : Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
<i>Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Education civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Epreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) Dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN OUTILLEUR	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé ; candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E11 : Analyse d'un outillage	U.11	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E.2 : Élaboration du processus de réalisation d'un outillage	U.2	3	CCF		Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve E 31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Mise en œuvre et conduite d'un équipement	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	8h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Opération d'assemblage ou de remise en état d'un outillage.	U.33	3	CCF		Ponctuel pratique	2 à 4h	CCF	
Sous-épreuve E 34 : Economie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E 35 : Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de Français, Histoire – Géographie – Education civique		5						
Sous épreuve : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel		CCF	

					pratique			
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(3) Dont cinq minutes de préparation.

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'USINAGE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coeff.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique		6						
● Sous-épreuve E11: analyse et exploitation de données techniques	U 11	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
● Sous-épreuve E12 : mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
● Sous-épreuve E13 : sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 – Epreuve de technologie Elaboration d'un processus d'usinage	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
● Sous-épreuve E31 : réalisation et suivi de production en entreprise	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	25 mn	CCF	
● Sous-épreuve E32 : lancement et suivi d'une production qualifiée	U 32	3	CCF		Ponctuel pratique	5 h maxi	CCF	
● Sous-épreuve E33 : réalisation en autonomie de tout ou partie d'une fabrication	U 33	3	CCF		Ponctuel pratique	4 h	CCF	
● Sous-épreuve E34 : économie-gestion	U 34	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
● Sous-épreuve E35 : prévention-santé-environnement	U 35	1	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4 - Épreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie-éducation civique		5						
● Sous-épreuve A5 : français	U 51	2,5	Ponct. Ecrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
● Sous-épreuve B5 : histoire-géographie-E.C.	U 52	2,5	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN								
SPECIALITE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Coef.	Unité	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Épreuve E1 : Épreuve scientifique	3							
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	1,5	U11	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	1,5	U12	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
Epreuve E2 : Épreuve technique	6							
Sous épreuve E21 : Analyse et exploitation de données techniques	3	U21	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous épreuve E22 : Elaboration d'un processus de fabrication	3	U22	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Epreuve E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	10							
Sous-épreuve E31 : Suivi d'une production en entreprise	2	U31	CCF		Ponctuel oral	30 min.	CCF	
Sous-épreuve E32 : Lancement et conduite d'une production	3	U32	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Réalisation : - Fabrication, assemblage - Réhabilitation	3	U33	CCF		Ponctuel pratique	10 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	1	U34	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	1	U35	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Epreuve E4 : langue vivante	2	U4	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	

Épreuve E5 : français, histoire-géographie-éducation civique								
Sous épreuve E51 : français	2,5	U51	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 : histoire-géographie-éducation civique	2,5	U52	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Épreuve E6 : arts appliqués et cultures artistiques	1	U6	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	1	U7	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1		UF 1						
EF2		UF 2						

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN MODELEUR			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue dans un établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique		6						
● Sous-épreuve E11: étude et analyse d'un outillage	U 11	3	CCF		Ecrit	4 h	CCF	
● Sous-épreuve E12 : mathématiques	U12	1,5	CCF		Ecrit	1 h	CCF	
● Sous-épreuve E13 : sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 – Elaboration du processus de réalisation d'un outillage	U2	3	CCF		Ecrit	4 h	CCF	
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
● Sous-épreuve E31 : évaluation de la formation en milieu professionnel	U 31	2	CCF		Oral	25 mn	CCF	
● Sous-épreuve E32 : mise en œuvre et conduite d'un équipement	U 32	2	CCF		Pratique	6 h maxi	CCF	
● Sous-épreuve E33 : assemblage des constituants de l'outillage et vérification de sa conformité	U 33	4	CCF		Pratique	8 à 10 h maxi	CCF	
● Sous-épreuve E34 : économie-gestion	U 34	1	Ponct. écrit	2h	Ponct. écrit	2h	CCF	
● Sous-épreuve E35 : prévention-santé-environnement	U 35	1	Ponct. écrit	2 h	Ponct. écrit	2 h	CCF	
E4 - Épreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Oral	20 mn (1)	CCF	
E5 - Épreuve de français, histoire-géographie-éducation civique		5						
● Sous-épreuve A5 : français	U 51	2,5	Ecrit	2 h 30	Ecrit	2 h 30	CCF	
● Sous-épreuve B5 : histoire-géographie-E.C.	U 52	2,5	Ecrit	2 h	Ecrit	2 h	CCF	
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ecrit	1h30	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

(1) dont 5 mn de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel TRAITEMENT DE SURFACES	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, Enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	---	--

Épreuves	Unit é	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E.11 : Etude d'une technique de traitement ou de revêtement de surface	U.11	2	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E.12 : Mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E.13 : Sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E.2 : Etude et préparation d'une production industrielle	U.2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve E.31 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 : Mise en œuvre d'une phase opératoire ou d'une suite d'opérations unitaires	U.32	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E.33 : Essais, réglages et diagnostics	U.33	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E.34 : Conduite et exploitation d'une installation de production	U.34	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E.35 : Economie gestion	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

Sous-épreuve E 36 : Prévention santé environnement	U.36	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E.52 : Histoire géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF 1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN DE LA SPÉCIALITÉ AÉRONAUTIQUE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL option Avionique			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue dans les établissements publics	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue en établissement privé et en établissement public non habilité Candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle. Enseignement à distance	Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité		
<i>Épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef.</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>
E1 : Épreuve scientifique		3					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
E2 : Exploitation de la documentation technique	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10					
Sous-épreuve E31 : Inspection et relation en entreprise	U31	2	CCF		Ponctuel pratique et oral	4h 40mn	CCF
Sous-épreuve E32 : Montage - démontage	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E33 : Essais, réglages	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E34 : Réalisation et contrôle	U34	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E35 : Economie-gestion	U35		Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E36 : Prévention – santé - environnement	U36	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min ⁽¹⁾	CCF
E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (3)							

EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) dont 30 minutes de préparation

(3) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

RÈGLEMENT D'EXAMEN DE LA SPÉCIALITÉ AÉRONAUTIQUE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL option Systèmes				Candidats			
				Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue dans les établissements publics	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue en établissement privé et en établissement public non habilité Candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle. Enseignement à	Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
<i>Épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef.</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>
E1 : Épreuve scientifique		3					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
E2 : Exploitation de la documentation technique	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10					
Sous-épreuve E31 : Inspection et relation en entreprise	U31	2	CCF		Ponctuel pratique et oral	4h 40mn	CCF
Sous-épreuve E32 : Montage - démontage	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E33 : Essais, réglages et mise en œuvre de l'aéronef	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E34 : Réalisation et contrôle	U34	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E35 : Economie-gestion	U35		Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E36 : Prévention – santé - environnement	U36	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min ⁽¹⁾	CCF

E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (3)	UF1						
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) dont 30 minutes de préparation

(3) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

RÈGLEMENT D'EXAMEN DE LA SPÉCIALITÉ AÉRONAUTIQUE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL option Structure			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou sections d'apprentissage habilités), Formation professionnelle continue dans les établissements publics		Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue en établissement privé et en établissement public non habilité Candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle. Enseignement à		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
<i>Épreuves</i>	<i>Unité</i>	<i>Coef.</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>
E1 : Épreuve scientifique		3					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1.5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
E2 : Exploitation de la documentation technique	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10					
Sous-épreuve E31 : Inspection et relation en entreprise	U31	2	CCF		Ponctuel pratique et	4h 40mn	CCF

					oral		
Sous-épreuve E32 : Montage - démontage	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E33 : Essais, réglages	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E34 : Réalisation et contrôle	U34	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E35 : Economie- gestion	U35		Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E36 : Prévention – santé - environnement	U36	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min ⁽¹⁾	CCF
E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (3)							
EF1	UF1						
EF1	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) dont 30 minutes de préparation

(3) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

RÈGLEMENT D'EXAMEN DE LA SPÉCIALITÉ AVIATION GÉNÉRALE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL				Candidats			
				Scolaires (établissement public ou privé sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage) habilité) Formation professionnelle continue dans un établissement public	Scolaires (établissement privé hors contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue en établissement privé Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle. Enseignement à distance	Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité.	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 : Épreuve scientifique		3					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
E2 : Épreuve de technologie : Analyse de systèmes d'aéronef	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10					
Sous-épreuve E31 : Préparation et réalisation d'une intervention de maintenance	U31	5	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF
Sous-épreuve E32 : Diagnostic, essais et compte rendu	U32	3	CCF		Ponctuel pratique et oral	4h 40 min	CCF
Sous-épreuve E33 : Economie-gestion	U33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	
Sous-épreuve E34 : Prévention-santé-environnement	U34	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min ⁽¹⁾	CCF
E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5					
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (3)							
EF1	UF1						

EF2	UF2						
------------	------------	--	--	--	--	--	--

1) dont 5 minutes de préparation

(2) dont 30 minutes de préparation

(3) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel MAINTENANCE DES VÉHICULES Options A, B et C			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé ou public non habilité) Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
E2- Analyse préparatoire à une intervention	U2	3	Ponctuelle écrite	3h	Ponctuelle écrite	3h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		12						
Sous-épreuve E31 : Réalisation d'interventions sur véhicule	U31	4	CCF		Ponctuelle Pratique	4 h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Communication technique : Diagnostic sur système mécanique	U32	3	CCF		Ponctuelle orale	10 min + 20 min	CCF	
Sous-épreuve E33 : Diagnostic d'un système piloté	U33	3	CCF		Ponctuelle Pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention- santé-environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuelle orale	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuelle écrite	1 h 30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuelle Pratique		CCF	

Épreuve facultative (2)

EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) : dont 5 minutes de préparation.

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Spécialité : Maintenance de véhicules automobiles, option voitures particulières, option véhicules industriels, option motocycles.			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E11 : Analyse d'un système technique.	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Epreuve technologique Etude de cas- Expertise technique	U2	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrite	3h	Ponctuel écrite	3 h
E3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Intervenir sur véhicules	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	6h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Intervention sur système de haute technicité	U.33	3	CCF		Ponctuel pratique	6h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique Sous épreuve E51 : Français Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U51 U52	5 2,5 2,5	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	2h30 2h	Ponctuel écrit Ponctuel écrit	2h30 2h	CCF CCF	
E6 :Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité CONSTRUCTION DES CARROSSERIES du baccalauréat professionnel			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E 11 <i>Analyse d'un système technique</i>	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique : <i>Étude de cas : préparation d'une production</i>	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		11						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise.	U31	3	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Mesures, contrôles, réception et mise en conformité d'un véhicule	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	6 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Intervention de contrôle et mise en conformité de systèmes mettant en œuvre des énergies.	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	4 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Education civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et	U6	1	CCF		Ponctuel	1h30	CCF	

cultures artistiques				écrit		
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF	Ponctuel pratique		CCF
Epreuve facultative (2)						
EF1	UF1					
EF2	UF2					

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité Maintenance des matériels option A : agricoles option B : de travaux publics et de manutention option C : de parcs et jardins			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public.		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non-habilitation, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles.		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité.	
Épreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 - Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E11 : Etude d'un système technique	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E2 - Épreuve de technologie		3						
Sous-épreuve E21 : Analyse et diagnostic.	U21	1,5	Ponct. écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Préparation d'une intervention.	U22	1,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E3 - Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve E31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	3	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Organisation d'un poste de travail, élaboration d'un processus d'intervention et réparation	U32	1,5	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Élaboration d'un processus de diagnostic	U33	2,5	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U35	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E4 - Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E5 - Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire, Géographie, Education civique	U52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel, spécialité MAINTENANCE NAUTIQUE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 –Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E 11 : Analyse d'un système technique	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique Étude de cas – Analyse technique	U2	3	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise	U31	2	CCF		Ponctuel oral	25 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Interventions sur embarcation et sur un équipement	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	6h maxi	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Intervention sur système de haute technicité	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	6h maxi	CCF	
Sous-épreuve E 34 : Economie gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E 35 : Prévention, santé, environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5- Épreuve de français,-histoire géographie éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE REPARATION CARROSSERIE

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL : SPECIALITE REPARATION CARROSSERIE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 –Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E 11 <i>Analyse d'un système technique</i>	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E 13 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2- Épreuve technologique <i>Étude de cas - Expertise technique</i>	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		11						
Sous-épreuve E 31 <i>Réalisation d'interventions en entreprise</i>	U31	2	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 <i>Intervention de mesure, contrôle, remise en conformité des carrosseries</i>	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	4 à 6h maxi	CCF	
Sous-épreuve E 33 <i>Intervention de mise en conformité sur système mettant en œuvre des énergies</i>	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	3 à 4h maxi	CCF	
Sous-épreuve E 34 <i>Economie- gestion</i>	U34	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 <i>Prévention- santé-environnement</i>	U35	1	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min(1)	CCF	
E5- Épreuve de français-histoire géographie		5						
Sous-épreuve E51 Français	U51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 Histoire géographie	U52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Épreuve arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Épreuve facultative(2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) : Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale, d'une durée de 20 mn, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Spécialité : Artisanat et métiers d'art OPTION : Arts de la pierre	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve A1 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Épreuve de technologie et arts appliqués		5,5						
Sous-épreuve A2 : Préparation d'une fabrication en atelier et de chantier ou pose et installation d'un assemblage	U21	1,5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve B2 : Art et technique analyse formelle et architecturale	U22	1,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve C2 : Etude d'un ouvrage et d'un système de fabrication	U23	2,5	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : Fabrication et pose d'un ouvrage	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	16 h	CCF	
Sous-épreuve C3 : Projet d'art appliqué	U33	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve D3 : Économie - Gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E3 : Prévention – santé – environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	

Sous-épreuve B5 : Histoire géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuve facultative⁽²⁾								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1. dont 5 minutes de préparation

2. Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

Baccalauréat professionnel : spécialité, Aménagement et finition du bâtiment

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel Écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Pt pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Épreuve d'analyse et de préparation		4						
Sous-épreuve E21 : analyse technique d'un ouvrage	U21	2	Ponctuel Écrit	3h	Ponctuel Écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : préparation et suivi d'une mise en œuvre sur chantier	U22	2	Ponctuel Écrit	4h	Ponctuel Écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve de réalisation d'un chantier		10						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Implantation et réalisation d'ouvrages d'aménagement et de carrelage	U.32	3	CCF		Ponctuel Pratique	12 à 14 h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Réalisation de travaux de finition et de décoration	U.33	3	CCF		Ponctuel Pratique	12 à 14 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie - Gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention – santé – environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel Écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français et histoire et géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel Écrit	2h30	Ponctuel Écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel Écrit	2h	Ponctuel Écrit	2h	CCF	

E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel Écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	Ponctuel CCF		Ponctuel Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) EF1 EF2	UF1 UF2							

1. dont 5 minutes de préparation

2. Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Baccalauréat professionnel : spécialité *Interventions sur le patrimoine bâti*

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel : spécialité : INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BÂTI	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles.	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	--	--

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique et technique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E.2 : Épreuve de : Préparation des travaux		5						
Sous-épreuve E21 : Etude préalable à une intervention	U.21	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Analyse diagnostique	U.22	2	Ponct. pratique et écrit	2 h	Ponctuel pratique et écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Organisation des travaux	U.23	1	Ponct. écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.3 : Épreuve de : Réalisation des travaux		9						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponct. oral	20 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Réalisation d'une intervention	U.32	4	CCF		Ponct. pratique	14 h maxi.	CCF	
Sous-épreuve E33 : Travaux annexes	U.33	1	CCF		Ponct. pratique	6 h maxi	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4 : Épreuve de Langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de Français, histoire, Géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E 51 : Français	U.51	2,5	Ponct. écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire, Géographie, éducation civique	U.52	2,5	Ponct. écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							

EF2	UF2							
------------	------------	--	--	--	--	--	--	--

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité MENUISERIE ALUMINIUM - VERRE de baccalauréat professionnel	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Épreuve d'analyse et de préparation : Préparation et suivi d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier		4						
Sous-épreuve E21 : analyse technique d'un ouvrage	U.21	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : préparation et suivi d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	U.22	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
E3 : Épreuve de réalisation d'un ouvrage		10						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Fabrication d'un ouvrage	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	12 à 14 h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	U.33	3	CCF		Ponctuel pratique	4 à 7 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie - Gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention – santé – environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français et histoire et géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) EF1 EF2	UF1 UF2							

1. dont 5 minutes de préparation

2. Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel OUVRAGES DU BATIMENT : METALLERIE	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilitée
---	---	--	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
Épreuve E2 : Épreuve d'analyse et de préparation		4						
Sous-épreuve E21 : Analyse technique d'un ouvrage	U.21	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Préparation et suivi d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	U.22	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
E.3 : Épreuve de Réalisation d'un ouvrage		10						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Fabrication d'un ouvrage	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 17h.	CCF	
Sous-épreuve E33 : Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	U.33	3	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Epreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Epreuve de français, Histoire-Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION A : Etudes et économie	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	---	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E.2 : Épreuve d'analyse d'un projet et de préparation d'une offre		6						
Sous-épreuve E21 : analyse d'un projet	U.21	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Quantification des ouvrages	U.22	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Estimation des coûts	U.23	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3 : Épreuve de Production et communication		8						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'une activité de suivi de chantier	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	20mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Finalisation d'un dossier	U 32	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Préparation des travaux	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé- environnement	U. 35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Epreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Epreuve de français, Histoire- Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT OPTION B : Assistant en architecture	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	---	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E.2 : Épreuve d'analyse et de projet architectural		7						
Sous-épreuve E21 : analyse d'un programme de construction	U.21	2	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E22 : production de documents graphiques	U.22	3	Ponctuel écrit	6 h	Ponctuel écrit	6 h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Elaboration d'éléments de présentation	U.23	2	Ponctuel Pratique et écrit	4 h	Ponctuel Pratique et écrit	4 h	CCF	
E3 : Épreuve de Communication et suivi de chantier		7						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'une activité de suivi de chantier	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	20mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Suivi économique d'un projet	U 32	1	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Suivi de travaux	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U. 35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Epreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
Épreuve E5 : Français, Histoire-Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel : TECHNICIEN GEOMETRE TOPOGRAPHE

Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public

Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.

Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique et technique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponct. Écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponct. Pratique et écrit	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie : Etude et exploitation de données		6						
Sous-épreuve E21 : Analyse d'un dossier	U.21	2	Ponct. Écrit	3h	Ponct. Écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Production de documents techniques et juridiques	U.22	2	Ponct. Écrit	3h	Ponct. Écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E23 : Traitement numérique de données	U.23	2	Ponct. Écrit	4h	Ponct. Écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel de production et de communication		8						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activités	U.31	2	CCF		Ponct. Oral	20 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Saisie des données	U.32	2	CCF		Ponct. Pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Exploitation des mesures de terrain	U.33	2	CCF		Ponct. Pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-Gestion	U.34	1	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-Santé-Environnement	U.35	1	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Ecrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de Langue vivante étrangère	U.4	2	CCF		Ponct. Oral	20 mn (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de Français et Histoire et Géographie et Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U.51	2,5	Ponct.	2h30	Ponct.	2h30	CCF	

			Écrit		Écrit			
Sous-épreuve E52 : Histoire –Géographie et Education civique	U.52	2,5	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'Arts appliqués et Cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponct. Écrit	1h30	CCF	
E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponct. Pratique		CCF	

Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1. dont 5 minutes de préparation

2. Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-ŒUVRE	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 : Épreuve d'analyse et de préparation		4						
Sous-épreuve E21 : analyse technique d'un ouvrage	U 21	2	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E22 : préparation et organisation de travaux	U 22	2	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel - Réalisation d'un ouvrage		9						
Sous-épreuve E31: Présentation d'un dossier d'activité	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20min	CCF	
Sous-épreuve E32: Mise en œuvre	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 17h.	CCF	
Sous-épreuve E33 : Activités spécifiques et contrôles	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé- environnement	U. 35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctue l oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de Français, Histoire- Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilitée
---	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 : Épreuve d'analyse et de préparation		5						
Sous-épreuve E21 : Analyse scientifique et technique d'une installation	U 2	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Préparation d'une réalisation	U 2	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E3 : Épreuve de Réalisation, mise en service, contrôle		9						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	20min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Implantation, réalisation	U 32	4	CCF		Ponctuel pratique	14h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Mise en service, réglage et contrôle	U 33	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U. 35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Epreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
E5 : Epreuve de Français, Histoire- Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Epreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

E7 : Epreuve d'Éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctue l pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 : Epreuve d'analyse et de préparation		5						
Sous-épreuve E21 : analyse scientifique et technique d'une installation	U21	3	Ponct uel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E22 : préparation d'intervention	U22	2	Ponct uel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E3 : Épreuve de prise en charge d'une installation		9						
Sous-épreuve E31 Présentation d'un dossier d'activité	U31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E32 Intervention préventive et corrective	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	6h	CCF	
Sous-épreuve E33 Réalisation d'une tuyauterie de remplacement	U33	1	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E34 Economie-gestion	U34	1	Ponct uel	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

Sous-épreuve E35 Prévention, santé, environnement	U35	1	Ponctuel	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire géographie éducation civique		5						
Sous épreuve E51 Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 Histoire, géographie et éducation	U52	2,5	Ponctuel	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2). **Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel TRAVAUX PUBLICS	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilitée, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilitée, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	---	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U 13	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E2 : Épreuve d'analyse et de préparation		5						
Sous-épreuve E21 : Analyse technique d'un ouvrage	U 21	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 : gestion quantitative des besoins et des moyens	U 22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E23 : organisation des travaux et suivi de réalisation	U 23	2	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
E3 : Épreuve de réalisation d'ouvrage		9						
Sous-épreuve E31 : Présentation d'un dossier d'activité	U 31	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Implantation, réalisation, contrôle	U 32	3	CCF		Ponctuel pratique	12h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Mise en œuvre et contrôle	U 33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - Gestion	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U. 35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Epreuve de langue vivante	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Epreuve de français, Histoire- Géographie – Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – Géographie – E.C.	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2) :								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité <i>BIO-INDUSTRIES DE TRANSFORMATION</i> du BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL		Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
EI : Épreuve scientifique		6						
Sous-épreuve E11 : génie industriel	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	45min	CCF	
E2 : Technologie des bio-industries	U2	4	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte formation en milieu professionnel		11						
Sous-épreuve E31 : Soutenance du rapport de stage	U31	3	CCF		Ponctuel pratique	30min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Conduite d'une fabrication	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : contrôle et connaissance des produits	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Prévention-santé-environnement	U.35	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire et géographie		5						
Sous épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 : Histoire et géographie	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		pratique		CCF	
Épreuve facultative (2)								

EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Epreuve scientifique et technique		3					
Sous-épreuve E 11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
E2- Epreuve technologique : étude d'un procédé	U2	4	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF
E3- Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		10					
Sous-épreuve E31 Préparation, organisation, surveillance et amélioration d'une production	U31	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E32 Conduite d'un procédé ou d'un traitement	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	4 heures	CCF
Sous-épreuve E33 Intervention sur incident, aléa ou dysfonctionnement.	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	2 heures	CCF
Sous-épreuve E34 Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	GGF
Sous-épreuve E 35 Prévention-santé-environnement	U35	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire- Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuve facultative (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Spécialité : Environnement nucléaire			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		7						
Sous-épreuve E11 : Physique nucléaire Détection des rayonnements, radioprotection.	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	2	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U13	2	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 : Analyser et préparer un chantier en environnement nucléaire	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve E31 : Gérer, communiquer, rendre compte	U31	2	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Intervenir en environnement nucléaire	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Organiser le travail d'une équipe	U.33	3	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie - gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		oral	20 min(1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous épreuve E51 : Français	U51	2,5	écrit	2 h 30	écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	écrit	2h	écrit	2h	CCF	

E6 :Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : Gestion des pollutions et protection de l'environnement			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 – Epreuve scientifique	U1	3					
<i>Sous-épreuve E 11</i> Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
<i>Sous-épreuve E 12</i> Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
E2- Sciences et technologies	U2	4	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF
E3-Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	10					
<i>Sous-épreuve E 31</i> Techniques professionnelles et analyse de pratique professionnelle	U31	5	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h30	CCF
<i>Sous-épreuve E32</i> Organisation prévisionnelle de chantier	U32	3	CCF		Ponctuel écrite	2h	CCF
<i>Sous-épreuve E 33</i> Économie-gestion	U33	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
<i>Sous-épreuve E 34</i> Prévention-santé-environnement	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
<i>Sous-épreuve E51</i> Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
<i>Sous-épreuve E52</i> Histoire-Géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuve facultative (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du

diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : hygiène propreté stérilisation			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Epreuve scientifique	U1	3					
Sous-épreuve E 11 <i>Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF
E2- Analyse de situations professionnelles	U2	4	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF
E3-Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	11					
Sous-épreuve E 31 <i>Techniques de stérilisation des dispositifs médicaux</i>	U31	3	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h	CCF
Sous-épreuve E32 <i>Techniques de propreté</i>	U32	3	CCF		Ponctuel oral	2h	CCF
Sous-épreuve E33 <i>Techniques d'hygiène des locaux en zones à risques</i>	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF
Sous-épreuve E 34 <i>Économie-gestion</i>	U34	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E 35 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuve facultative (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2 Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT DEXAMEN

SPECIALITE DE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PLASTIQUES ET COMPOSITES	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous - épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous - épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 : Épreuve Sciences et technologie	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous - épreuve E31 : Formation en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h et 20mn	CCF	
Sous- épreuve E32 : Préparation de la production	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous - épreuve E33 : Démarrage, pilotage et amélioration de la production	U33	4	CCF		Ponctuel pratique	6h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Epreuve de langue vivante étrangère	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20mn (1)	CCF	
E5 : Epreuve de français et histoire, géographie et éducation civique	U5	5						

Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL TECHNIQUES D'INTERVENTIONS SUR INSTALLATIONS NUCLÉAIRES			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle.		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		4						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences Physiques et Chimiques	U12	2	CCF		Ponctuel pratique écrit	1h	CCF	
E2 : Préparer un chantier en Environnement Nucléaire		7						
Sous-épreuve E21 : Pré-étude et mise en conformité du chantier	U21	3	Ponctuel écrit	1h30	Ponctuel écrit	1h30	CCF	
Sous-épreuve E22 : Préparation des interventions	U22	4	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
E3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		10						
Sous-épreuve E31 : Gérer, Communiquer, Rendre compte	U31	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
Sous-épreuve E32 : Intervenir en Environnement Nucléaire	U32	6	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Économie - Gestion	U33	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Prévention Santé Environnement	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral		CCF	
E5 : Épreuve de Français, histoire et Géographique		5						
Sous épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E52 : Histoire, Géographie et Éducation Civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
E6 : Épreuve : Arts Appliqués et Cultures Artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'Éducation Physique et Sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								

EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 mn de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve technologique et scientifique (1)	U.1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E2 – Épreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et prévention, santé, environnement		10						
E21 Epreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel	U21	9	CCF		Ponctuel écrit pratique et oral	11 h	CCF	
E22 prévention, santé, environnement	U22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.3 – Épreuve de gestion appliquée		5						
E 31 - Environnement économique, juridique et management	U.31	2	CCF		Ponctuel écrit	2h30	CCF	
E32 - Projet professionnel (2)	U.32	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
E 33 - Mathématiques	U.33	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20mn (3)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie –Education civique	U.5	5						
Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Histoire –Géographie Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (4)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) L'épreuve se décompose en deux parties (technologie professionnelle, sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et à l'environnement) d'une durée indicative de 1h30 chacune.

(2) La durée de l'épreuve se décompose en : 5 mn de présentation, 25 mn d'échanges avec le jury.

(3) Dont 5mn de préparation

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL BOULANGER PÂTISSIER	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve technologique et scientifique (1)	U.1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E2 – Épreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et prévention, santé, environnement		10						
E21 Epreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel	U21	9	CCF		Ponctuel écrit pratique et oral	10 h	CCF	
E22 prévention, santé, environnement	U22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.3 – Épreuve de gestion appliquée		5						
E 31 - Environnement économique, juridique et management	U.31	2	CCF		Ponctuel écrit	2h30	CCF	
E32 - Projet professionnel (2)	U.32	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
E 33 - Mathématiques	U.33	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20mn (3)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie –Education civique	U.5	5						
Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Histoire –Géographie Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (4)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) L'épreuve se décompose en deux parties (technologie professionnelle, sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et à l'environnement) d'une durée indicative de 1h30 chacune.

(2) La durée de l'épreuve se décompose en : 5 mn de présentation, 25 mn d'échanges avec le jury.

(3) Dont 5mn de préparation

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL POISSONNIER ECAILLER TRAITEUR	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve technologique et scientifique (1)	U.1	4	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E2 – Épreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et prévention, santé, environnement		10						
E21 Epreuve de pratique professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel	U21	9	CCF		Ponctuel écrit pratique et oral	7h	CCF	
E22 prévention, santé, environnement	U22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.3 – Épreuve de gestion appliquée		5						
E 31 - Environnement économique, juridique et management	U.31	2	CCF		Ponctuel écrit	2h30	CCF	
E32 - Projet professionnel (2)	U.32	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF	
E 33 - Mathématiques	U.33	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20mn (3)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie –Education civique	U.5	5						
Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Histoire –Géographie Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (4)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) L'épreuve se décompose en deux parties (technologie professionnelle, sciences appliquées à l'alimentation, à l'hygiène et à l'environnement) d'une durée indicative de 1h30 chacune.

(2) La durée de l'épreuve se décompose en : 5 mn de présentation, 25 mn d'échanges avec le jury.

(3) Dont 5mm de préparation

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DE LA MODE : Champ d'application : Vêtement	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve technique de conception. (Coefficient : 6)		6						
Sous-épreuve E11 : Développement de produit – Esthétique, fonctionnel et technique.	U11	3	CCF		Ponctuelle Écrite et pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Conception, construction d'un modèle en CAO	U12	3	CCF		Ponctuelle pratique	4h	CCF	
E2 : Épreuve scientifique et technique (coefficient : 3)		3						
Sous-épreuve E21 : Mathématiques	U21	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Sciences physiques et chimiques	U22	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1h	CCF	
E3 : Épreuve technique d'industrialisation et de réalisation du produit (Coefficient : 10)		10						
Sous-épreuve E31 : Industrialisation du produit	U.31	3	CCF		Ponctuelle Écrite et pratique	6h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Pratique professionnelle en entreprise.	U.32	2	CCF		Ponctuelle Soutenance orale	30 min.	CCF	
Sous-épreuve E33 : Projet de réalisation d'un prototype et contrôle qualité.	U.33	3	CCF		Pratique et orale (soutenance)	30 min.	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion.	U.34	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement.	U.35	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	Ponctuelle orale	20 mn (1)	Ponctuelle orale	20 mn (1)	CCF	

E5 : Épreuve de français, histoire et géographie et éducation civique Sous épreuve 51 : Français Sous épreuve 52 : Histoire et géographie et éducation civique	U51 U52	5 2,5 2,5	Écrite Écrite	2h30 2h	Écrite Écrite	2h30 2h	CCF CCF	
E6 : Épreuve Arts appliqués et cultures artistiques.	U6	1	CCF		Écrite	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL METIERS DU CUIR : Option chaussure, option maroquinerie	Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle	Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve technique de conception. (Coefficient : 6)		6						
Sous-épreuve E11 : Développement de produit – Esthétique, fonctionnel et technique.	U11	3	CCF		Ponctuelle Écrite et pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Conception, construction d'un modèle en CAO	U12	3	CCF		Ponctuelle pratique	4h	CCF	
E2 : Épreuve scientifique et technique (coefficient : 3)		3						
Sous-épreuve E21 : Mathématiques	U21	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E22 : Sciences physiques et chimiques	U22	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1h	CCF	
E3 : Épreuve technique d'industrialisation et de réalisation du produit (Coefficient : 10)		10						
Sous-épreuve E31 : Industrialisation du produit	U.31	3	CCF		Ponctuelle Écrite et pratique	6h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Pratique professionnelle en entreprise.	U.32	2	CCF		Ponctuelle Soutenance orale	30 min.	CCF	
Sous-épreuve E33 : Projet de réalisation d'un prototype et contrôle qualité.	U.33	3	CCF		Pratique et orale (soutenance)	30 min.	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion.	U.34	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement.	U.35	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2h	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	Ponctuelle orale	20 mn (1)	Ponctuelle orale	20 mn (1)	CCF	

E5 : Épreuve de français, histoire et géographie et éducation civique Sous épreuve 51 : Français Sous épreuve 52 : Histoire et géographie et éducation civique	U51 U52	5 2,5 2,5	Écrite Écrite	2h30 2h	Écrite Écrite	2h30 2h	CCF CCF	
E6 : Épreuve Arts appliqués et cultures artistiques.	U6	1	CCF		Écrite	1h30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité Métiers du pressing et de la blanchisserie du baccalauréat professionnel			Candidats Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics. Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité					
			Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
Épreuves			Unité	Coef				
E1- Épreuve scientifique et technique				7				
Sous-épreuve E 11 <i>Etude d'un système de production</i>	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 13 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 14 <i>Sciences appliquées à l'entretien des articles textiles</i>	U14	2	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
E2- Épreuve de technologie :				6				
Sous-épreuve E 21 <i>Préparation et organisation d'opérations techniques</i>	U21	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E22 <i>Travaux de gestion en entreprise</i>	U22	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel				9				
Sous-épreuve E 31 : <i>Evaluation de la formation en milieu professionnel.</i>	U31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : <i>Techniques de réception-livraison</i>	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : <i>Techniques de détachage, de nettoyage, de lavage, traitements complémentaires et finitions.</i>	U33	4	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF	
Sous-épreuve E34 : <i>Prévention- santé-environnement</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante			U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique				5				
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel	2h30	Ponctuel	2h30	CCF	

			écrit		écrit		
<i>Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Education civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Epreuve facultative (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel "Agencement de l'Espace Architectural"				Candidats					
				Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves		Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1- Épreuve scientifique			3						
Sous-épreuve E.11 Mathématiques		U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E.12 Sciences physiques et chimiques		U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E.2- Épreuve technologique et artistique			7						
Sous-épreuve E.21 : Arts et techniques : histoire de l'art, des styles et des tendances dans le domaine de l'agencement		U.21	2	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E.22 Analyse d'un projet d'agencement		U.22	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E.23 Préparation de chantier		U.23	2	Ponctuel écrit	3 h (+1h)	Ponctuel écrit	3 h (+1h)	CCF	
E.3- Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel			10						
Sous-épreuve E.31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise.		U.31	2	CCF		Ponctuel oral	35 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 Étude et présentation d'un projet		U.32	4	CCF		Ponctuel pratique	16 h	CCF	
Sous-épreuve E.33 Réalisation de maquettes et prototypes		U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	8 h	CCF	
Sous-épreuve E.34 Économie-gestion		U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E.35 Prévention - santé - environnement		U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4- Épreuve de langue vivante		U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5- Épreuve de Français et Histoire - Géographie et Éducation civique			5						
Sous-épreuve E.51 : Français		U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E.52 : Histoire- Géographie et Éducation civique		U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques		U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

E.7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF	Ponctuel pratique		CCF
EF- Épreuves facultatives (2)						
EF.1	UF.1					
EF.2	UF2					

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : Artisanat et métiers d'art Option : Ébéniste			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.	Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance	Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité			
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1- Épreuve scientifique		3						
<i>Sous-épreuve A1</i> <i>Mathématiques</i>	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<i>Sous-épreuve B1</i> <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
E.2- Épreuve de technologique et histoire de l'art		5,5						
<i>Sous-épreuve A2 :</i> <i>Préparation d'une fabrication</i>	U.21	1,5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF	
<i>Sous-épreuve B2</i> <i>Arts et technique : analyse formelle et stylistique</i>	U.22	1,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<i>Sous-épreuve C2</i> <i>Étude d'un ouvrage et d'un système de fabrication</i>	U.23	2,5	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
E.3- Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
<i>Sous-épreuve A3</i> <i>Évaluation de la formation en milieu professionnel</i>	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
<i>Sous-épreuve B3</i> <i>Lancement et fabrication d'un ouvrage</i>	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	20 h	CCF	
<i>Sous-épreuve C3</i> <i>Projet d'art appliqué</i>	U.33	2	CCF		Ponctuel écrit	4 h	CCF	
<i>Sous-épreuve D3</i> <i>Économie-gestion</i>	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E3</i> <i>Prévention - santé - environnement</i>	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.4- Épreuve de langue vivante étrangère	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5- Épreuve de Français - Histoire - Géographie - Éducation civique		5						
<i>Sous-épreuve A5 : Français</i>	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<i>Sous-épreuve B5 : Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E.6- Épreuve d'arts appliqués et	U.6	1	CCF		Ponctuel	1h30	CCF	

cultures artistiques				écrit		
E.7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF	Ponctuel pratique		CCF
EF Épreuves facultatives (2)						
EF.1	UF.1					
EF.2	UF.2					

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel TECHNICIEN DE SCIERIE			voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité			
Épreuves			Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique				3						
Sous-épreuve E.11 : Mathématiques			U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E.12 : Sciences physiques et chimiques			U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie				6						
Sous-épreuve E.21 : Préparation d'une production			U.21	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E.22 : Analyse technique d'une production et d'un système			U.22	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel				9						
Sous-épreuve E.31 : Réalisation et suivi de productions en entreprise			U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 : Production de sciages et valorisation			U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	11h à 14h	CCF	
Sous-épreuve E.33 : Maintenance des matériels - Contrôle qualité			U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
Sous-épreuve E.34 : Économie-gestion			U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous épreuve U.35 Prévention, santé, environnement			U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de langue vivante			U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique				5						

Sous épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E.52 : Histoire géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
EF : Épreuves facultatives (2)								
EF.1	UF.1							
EF.2	UF.2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT DE L'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel			voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS ET MATÉRIAUX ASSOCIÉS								
Épreuves	Unit é	Coe f	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E.11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E.12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit pratique	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie		6						
Sous-épreuve E.21 : Préparation d'une fabrication	U.21	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E.22 : Étude d'une fabrication	U.22	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve E.31 : Suivi d'une production en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 : Mise en œuvre d'une fabrication	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	7h à 11h	CCF	
Sous-épreuve E.33 : Suivi et contrôle d'une fabrication	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E.34 : Économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous épreuve U.35 Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						
Sous épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	

Sous épreuve E.52 : Histoire géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Pratique		CCF	
EF : Épreuves facultatives (2)								
EF.1	UF.1							
EF.2	UF.2							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel TECHNICIEN MENUISIER-AGENCEUR			voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité			
Épreuves			Unit é	Coe f	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique				3						
Sous-épreuve E.11 : Mathématiques			U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E.12 : Sciences physiques et chimiques			U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie				6						
Sous-épreuve E.21 : Analyse technique d'un ouvrage			U21	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E.22 : Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier			U.22	3	Ponctuel écrit	3h (+1h)	Ponctuel écrit	3h (+1h)	CCF	
E.3 : Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel				9						
Sous-épreuve E.31 : Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise			U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 : Fabrication d'un ouvrage			U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 18h	CCF	
Sous-épreuve E.33 : Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier			U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
Sous-épreuve E.34 : Économie-gestion			U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous épreuve U.35 Prévention, santé, environnement			U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de langue vivante			U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique				5						

Sous épreuve E.51 : Français	U.5 1	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E.52 : Histoire géographie et éducation civique	U.5 2	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
EF : Épreuves facultatives (2)								
EF.1	UF.1							
EF.2	UF.2							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel Spécialité TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, Enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles	voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	---	---	--

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E.11 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E.12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie		6						
Sous-épreuve E.21 : Analyse technique d'un ouvrage	U.21	3	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve E.22 : Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	U.22	3	Ponctuel écrit	3h (+1h)	Ponctuel écrit	3h (+1h)	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve E.31 : Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve E.32 : Fabrication d'un ouvrage	U.32	3	CCF		Ponctuel pratique	14h à 18h	CCF	
Sous-épreuve E.33 : Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	U.33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h à 7h	CCF	
Sous-épreuve E.34 : Économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve U.35 Prévention, santé, environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de français, histoire, géographie et éducation civique		5						

Sous épreuve E.51 : Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous épreuve E.52 : Histoire géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
EF : Épreuves facultatives (2)								
EF.1	UF.1							
EF.2	UF.2							

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISES du baccalauréat professionnel			Candidats					
			Scolaire dans un établissement public ou privés sous contrat Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public.		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti Dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé ou public non habilité Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		6						
<i>Sous-épreuve E 11</i> <i>Analyse d'une situation professionnelle de transport spécifique</i>	U11	3	CCF		Oral	30 min	CCF	
<i>Sous-épreuve E 12</i> <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 13</i> <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique : <i>Étude de cas : préparation d'une activité de transport routier</i>	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		11						
<i>Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise.</i>	U31	2	CCF		Oral	45 min	CCF	
<i>Sous-épreuve E 32 :</i> <i>Conduite d'un véhicule lourd articulé</i>	U32	5	CCF		Pratique	2 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 33 :</i> <i>Conduite avec mise à quai</i> <i>Conduite de chariot de manutention</i>	U33	2	CCF		Pratique	2 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E34 : Economie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E35 : Prévention- santé-environnement</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Education civique		5						
<i>Sous-épreuve E51 : Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<i>Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Education civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Epreuves facultatives (2)								

EF1	UF1					
EF2	UF2					

(1) dont 5 minutes de préparation

2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité : LOGISTIQUE du baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Épreuve scientifique et technique Sous-épreuve E11 : Économie-droit Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U11 U12	2 1 1	Ponctuel écrit CCF	2h30	Ponctuel écrit Ecrit	2h30 1 h	CCF CCF	
E2 Épreuve d'étude de situations professionnelles	U 2	5	Ecrit	3 h	Ecrit	3 h	CCF	
E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : Pratique de la logistique en milieu professionnel Sous-épreuve E32 : Conduite d'engins de manutention Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U 31 U 32 U 33	9 7 1 1	CCF CCF Ponctuel écrit		oral écrit et pratique écrit	45 min 1 h 20 2 h	CCF CCF CCF	
E4 Épreuve de langue vivante Sous-épreuve E41 Langue vivante 1 Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U41 U42	4 2 2	CCF CCF		Oral Oral	20 min (1) 20 min (1)	CCF CCF	
E5 Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U51 U52	5 2,5 2,5	Ecrit Ecrit	2h 30 2h	Ecrit Ecrit	2 h 30 2 h	CCF CCF	
E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ecrit	1h 30	CCF	

E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
Epreuve facultative (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2). **Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité : «Métiers de la sécurité» du Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Épreuve scientifique et technique		2						
Sous-épreuve E11 : Économie-Droit	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1	CCF		Ponctuel Écrit	1 h	CCF	
E2 Étude de situations professionnelles	U2	4	Ponctuel Écrit	3 h	Ponctuel Écrit	3 h	CCF	
E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		9						
Sous-épreuve E31 : Activités en milieu professionnel	U31	3	CCF		Ponctuel Oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Activités professionnelles dans la dominante	U32	5	CCF		Ponctuel Pratique	1 h 30 maxi	CCF	
Sous-épreuve E33 : Prévention santé environnement	U33	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel Écrit	2 h	CCF	
E4 Épreuve de langue vivante		4						
Sous-épreuve E41 Langue vivante 1	U41	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U42	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
E5 Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel Écrit	2 h 30	Ponctuel Écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel Écrit	2 h	Ponctuel Écrit	2 h	CCF	
E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel Écrit	1 h 30	CCF	
E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel Pratique		CCF	

Épreuve facultative (2) EF1 EF2	UF1 UF2							
--	------------	--	--	--	--	--	--	--

(1) Dont 5 min de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel spécialité Sécurité - Prévention			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilités, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E 1 Épreuve scientifique et technique		4						
Sous-épreuve E 11 : Cadre de la sécurité et de la prévention	U 11	3	CCF		ponctuel écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 : Mathématiques	U 12	1	CCF		ponctuel écrit	1 h	CCF	
E 2 Épreuve de Sécurité de l'entreprise	U 21	2	CCF		ponctuel écrit	2 h	CCF	
E 3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		11						
Sous-épreuve E 31 : Secours à personnes	U 31	3	CCF		ponctuel pratique	30 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Protection des biens et de l'environnement	U 32	4	CCF		pratique	30 min	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Sécurité publique	U 33	3	CCF		écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E 34 : Prévention, santé, environnement	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E 4 Épreuve de langue vivante		4						
Sous-épreuve E 41 : Langue vivante 1		2	Ponctuel oral	20 mn (1)	Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
Sous-épreuve E 42 : Langue vivante 2		2	Ponctuel oral	20 mn (1)	Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
E 5 Épreuve de Français et Histoire-géographie et éducation civique		5						

Sous-épreuve E51 Français	U 51	2,5	Écrit	2h 30	Écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 Histoire-géographie et éducation civique	U 52	2,5	Ecrit	2 h	Écrit	2 h	CCF	
E 6 Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Écrit	1h30	CCF	
E 7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme et l'attribution d'une mention

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

Règlement d'examen

Spécialité : TRANSPORT du Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, apprentis dans un CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 Épreuve scientifique et technique Sous-épreuve E11 : Économie-droit Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U11 U12	2 1 1	Ecrit CCF	2h30	Ecrit Ecrit	2h30 1 h	CCF CCF	
E2 Épreuve d'étude de situations professionnelles	U 2	5	Ecrit	3 h	Ecrit	3 h	CCF	
E3 Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : Pratique du transport en milieu professionnel Sous-épreuve E32 : Prévention santé environnement	U 31 U 32	9 8 1	CCF Ecrit	 2h	oral Ecrit	45 min 2 h	CCF CCF	
E4 Épreuve de langue vivante Sous-épreuve E41 Langue vivante 1 Sous-épreuve E42 Langue vivante 2	U41 U42	4 2 2	CCF CCF		Oral Oral	20 min (1) 20 min (1)	CCF CCF	
E5 Épreuve de français, histoire géographie et éducation civique Sous-épreuve E51 : Français Sous-épreuve E52 : Histoire géographie et éducation civique	U51 U52	5 2,5 2,5	Ecrit Ecrit	2h 30 2h	Ecrit Ecrit	2h 30 2 h	CCF CCF	
E6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ecrit	1h 30	CCF	

E7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
Epreuve facultative (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel TRANSPORT FLUVIAL			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité) Formation professionnelle continue (établissement privé ou public non habilité) Candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle Enseignement à distance		Formation professionnelle continue (établissement public habilité à pratiquer le CCF)	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		3						
Sous-épreuve E 11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuelle écrite et pratique	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique : <i>Etude de cas : Préparation et analyse d'une activité de transport fluvial</i>	U2	4	CCF		Ponctuelle pratique + partie orale	2 h 30 + 30 min	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		12						
Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise	U31	3	CCF		Ponctuelle Pratique + partie orale	2 h + 30 min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : <i>Conduite, manœuvres et maintenance d'une unité de transport fluvial</i>	U32	5	CCF		Ponctuelle écrite + Pratique	5 h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Communication professionnelle et sécurité : Certifications complémentaires	U33	2	CCF		Ponctuelle Ecrite et Pratique	ASP 30min + 1 h CRR 45 min	CCF	
Sous-épreuve E34 : Économie-gestion	U34	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention- santé-environnement	U35	1	Ponctuelle écrite	2h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante :	U4	2	CCF		Ponctuelle orale	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de français - histoire – géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuelle écrite	2 h 30	Ponctuelle écrite	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuelle écrite	2 h	Ponctuelle écrite	2 h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuelle écrite	1 h 30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuelle Pratique		CCF	

Épreuve facultative (2)

EF1 EF2	UF1 UF2							
------------	------------	--	--	--	--	--	--	--

(1) : dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal. Elle est orale d'une durée de 20 minutes dont 5 minutes de préparation

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'arts Option COMMUNICATION VISUELLE PLURI MÉDIA			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Épreuve scientifique et technique	U1	6					
Sous-épreuve E 11 <i>Étude d'un produit de communication</i>	U11	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
Sous-épreuve E 13 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF
E2- Étude critique d'œuvres relevant des arts visuels et du design de communication	U2	3	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E3- Épreuve pratique de réalisation d'un document de communication – Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	13					
Sous-épreuve E 31 <i>Évaluation des périodes de formation en milieu professionnel</i>	U31	3	CCF		Ponctuel oral	20 min*	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Élaboration d'un projet de communication visuelle</i>	U32	2	CCF		Ponctuel pratique	6 h	CCF
Sous-épreuve E 33 <i>Réalisation PAO</i>	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	3 h	CCF
Sous-épreuve E34 <i>Soutenance d'un dossier de travaux professionnels</i>	U34	3	CCF		Ponctuel oral	30 min**	CCF
Sous Épreuve E35 <i>Économie-gestion</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E36 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U36	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
EF- Épreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

*10 minutes de présentation / 10 minutes d'entretien avec le jury - **10 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle

choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

Règlement d'examen

Baccalauréat Professionnel Façonnage de produits imprimés, routage			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		5						
<i>Sous-épreuve E 11</i> Analyse d'un processus de fabrication	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 12</i> Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 13</i> Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique : Étude d'une situation de production	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		12						
<i>Sous-épreuve E 31 :</i> Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	6	CCF (2 situations)		Ponctuel pratique	4 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 32 :</i> Préparation d'une production	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	2 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E33 :</i> Économie-gestion	U33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E34 :</i> Prévention-santé- environnement	U34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique		5						
<i>Sous-épreuve E51 :</i> Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<i>Sous-épreuve E52 :</i> Histoire-Géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
EF- Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							

EF2	UF2					
------------	-----	--	--	--	--	--

(1) dont cinq minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Photographie			Candidats					Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance			
ÉPREUVES	Unité	Coéf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	
E1- Épreuve scientifique	U1	3						
Sous-épreuve E 11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF	
E2- Étude technique et critique	U2	6						
Sous-épreuve E 21 Étude technique d'une production photographique	U21	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E 22 Étude critique de photographies et d'autres œuvres relevant des arts visuels	U22	3	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E3- Épreuve pratique de réalisation Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	14						
Sous-épreuve E 31 Présentation des activités en milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn (1)	CCF	
Sous-épreuve E 32 Soutenance d'un projet photographique	U32	4	CCF		Ponctuel oral	40 mn (2)	CCF	
Sous-épreuve E 33 Présentation d'un dossier de travaux professionnels	U33	6	CCF		Ponctuel oral	1h 40 mn (3)	CCF	
Sous -épreuve E34 Économie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 Prévention-santé-environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (4)	CCF	
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5						
Sous-épreuve E51 Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 Histoire-Géographie et Éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF	
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
EF : Épreuves facultatives (5)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) 10 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

(2) 20 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

(3) dont 1 heure de préparation

(4) dont 5 minutes de préparation

(5) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et

de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel spécialité PRODUCTION GRAPHIQUE	<i>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</i>	<i>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles</i>	<i>Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</i>
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E11 : Analyse d'un processus de fabrication	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 - Épreuve technologique Étude d'une situation de production	U 2	3	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E3 - Évaluation de la pratique professionnelle		9,5						
Sous-épreuve E31 : Intégration des contraintes du milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Préparation des éléments nécessaires à la production d'une mise en page	U32	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Traitement et mise en forme du texte, des illustrations et des images	U33	2,5	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Finalisation et transmission de la production	U34	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Économie - Gestion	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E36 : Prévention-santé-environnement	U36	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4 - Épreuve de langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 - Épreuve de Français, Histoire – Géographie et Éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire - Géographie et Éducation civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

EF - Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel spécialité PRODUCTION IMPRIMÉE	<i>Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public</i>	<i>Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles</i>	<i>Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité</i>
---	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 - Épreuve scientifique et technique		5						
Sous-épreuve E11 : Analyse d'un processus de fabrication	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Sciences physiques et chimiques	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1h	CCF	
E2 - Épreuve technologique Étude d'une situation de production	U 2	3	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E3 – Évaluation de la pratique professionnelle		9,5						
Sous-épreuve E31 : Intégration des contraintes du milieu professionnel	U31	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Préparation d'une production	U32	1,5	CCF		Ponctuel pratique	3h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Réglages pour l'obtention du Bon à Rouler	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	4h	CCF	
Sous-épreuve E34 : Conduite d'une production imprimée	U34	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Conduite d'une production en finition avec obtention d'un Bon à façonner	U35	1	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E36 : Économie - Gestion	U36	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E37 : Prévention-santé-environnement	U37	1	ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
E4 - Épreuve de langue vivante étrangère	U 4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 - Épreuve de Français, Histoire – Géographie et Éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire - Géographie et Éducation civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

EF - Épreuves facultatives (2)								
EF1 -	UF 1							
EF2 -	UF 2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel RÉALISATION DE PRODUITS IMPRIMÉS ET PLURIMEDIA option A : productions graphiques option B : productions imprimées			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilitée), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilitée), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Épreuve scientifique et technique		3					
Sous-épreuve E 11 <i>Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF
E2- Étude du dossier de fabrication d'un produit de communication	U2	3	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF
E3- Épreuve pratique de réalisation de produits plurimédia et/ou imprimés Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel		13					
Sous-épreuve E 31 <i>Évaluation des périodes de formation en milieu professionnel</i>	U31	3	CCF		Ponctuel oral	20 min*	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Réalisation d'un produit de communication</i>	U32	6	CCF, 2 situations d'évaluation		Ponctuel pratique, 2 parties	7 heures (3 + 4)	CCF, 2 situations d'évaluation
Sous-épreuve E 33 <i>Imposition, réalisation d'une forme imprimante</i>	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	2 h	CCF
Sous Épreuve E34 <i>Économie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
Sous-épreuve E35 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique		5					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures Artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
EF- Épreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

*10 minutes de présentation / 10 minutes d'entretien avec le jury

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Facteur d'orgues					
Option Organier					

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique	U.1	3						
Sous-épreuve E11 –Mathématiques	U.11	1,5	CCF,		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
Sous-2preuve E12 –Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, pratique	1 h	CCF	
E2 – Epreuve technologique et artistique	U.2	7						
Sous-épreuve E21 –Histoire de l'art liée à la facture d'orgues	U.21	1,5	Ponctuel, écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E22 –Arts appliqués liés à la facture d'orgues	U.22	2	Ponctuel, écrit	3h	Ponctuel, écrit	3h	CCF,	
Sous-épreuve E23 Analyse technique Partie A Partie B	U.23	3,5 (1,5) (2)	Ponctuel, écrit	6h (2h) (4h)	Ponctuel, écrit	6h	CCF	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U.3	12						
Sous-épreuve E31 –Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel, oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 – préparation de la fabrication et de l'installation de l'instrument ou partie d'instrument	U.32	1	CCF		Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E.33-Fabrication d'un instrument ou partie d'instrument	U.33	7	CCF		ponctuel, pratique	20 h	CCF	
Sous-épreuve E34- économie-gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous épreuve E35 – Prévention – santé - environnement	U.35	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel, oral	20 min (1)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5						
Sous-épreuve E51 – français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 – histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		ponctuel, pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Facteur d'orgues					
Option Tuyautier					

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique	U.1	3						
Sous-épreuve E11 –Mathématiques	U.11	1,5	CCF,		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
Sous-2preuve E12 –Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, pratique	1 h	CCF	
E2 – Epreuve technologique et artistique	U.2	7						
Sous-épreuve E21 –Histoire de l'art liée à la facture d'orgues	U.21	2,5	Ponctuel, écrit	2 h 30	Ponctuel, écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E22 –Arts appliqués liés à la facture d'orgues	U.22	1	Ponctuel, écrit	3h	Ponctuel, écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve E23 Analyse technique Partie A Partie B	U.23	3,5 (2) (1,5)	Ponctuel, écrit	6h (2h) (4h)	Ponctuel, écrit	6h	CCF	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U.3	12						
Sous-épreuve E31 –Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U.31	2	CCF		Ponctuel, oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E32 – préparation de la fabrication et de la restauration de tuyaux d'orgues	U.32	1	CCF		Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E.33-Fabrication, restauration et harmonisation des tyaux d'orgues	U.33	7	CCF		ponctuel, pratique	20 h	CCF	
Sous-épreuve E34- économie-gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous épreuve E35- Prévention – santé - environnement	U.35	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel, oral	20 min (1)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5						
Sous-épreuve E51 – français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 – histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		ponctuel, pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel, Spécialité Artisanat d'art, Option Marchandisage visuel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique et technique	U.1	5,5						
E11 – étude d'un marchandisage visuel	U.11	2,5	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
E12 – mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
E13 – sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel pratique et écrit	1 h	CCF	
E2 – Epreuve de technologie et histoire de l'art	U.2	3						
E21 – préparation d'une installation	U.21	1,5	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel, écrit	3 h	CCF	
E22 – art et technique : histoire de l'art, des styles et des tendances de marchandisage visuel	U.22	1,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U.3	10						
E31 – pratique du marchandisage visuel	U.31	2	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
E32 – réalisation technique et pose produits	U.32	3	CCF		Ponctuel, pratique	7 h	CCF	
E33 – projet d'art appliqué et réalisation de maquettes	U.33	3	CCF		Ponctuel, pratique	12 h	CCF	
E34 – économie-gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E35 –prévention, santé, environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel, oral	20 min (1)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5						
E51 – français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
E52 – sous-épreuve d'histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		ponctuel, pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art Option B : métiers de l'enseigne et de la signalétique			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
--	--	--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique et technique	U.1	6						
Sous-épreuve A1 : Analyse d'un système technique	U.11	3	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve C1 : Sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1h	CCF	
E2 – Épreuve de gestion et de dossier professionnel	U.2	3						
Sous-épreuve A2 : technologie des matériaux, de leur transformation et de leur utilisation	U.21	2	Ponctuel, écrit	3 h	Ponctuel, écrit	3 h	CCF	
Sous-épreuve B2 : histoire de l'art du verre et projet d'art appliqué de présentation du dossier professionnel	U.22	1	Ponctuel, écrit	3 h	Ponctuel, écrit	3 h	CCF	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U.3	10						
Sous-épreuve A3 : évaluation de la formation en milieu professionnel et économie-gestion	U.31	2	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : mise en œuvre d'un ensemble ou de sous-ensemble(s) à partir d'un dessin de définition	U.32	4	CCF		Ponctuel, pratique	16 h Max.	CCF	
Sous-épreuve C3 : analyse de fabrication et préparation en vue de réalisation	U.33	2	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve D3 : économie-gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E3 : Prévention-santé-environnement	U.35	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante étrangère	U.4	2	CCF		Ponctuel, oral	20mn (1)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie et éducation civique	U.5	5						
Sous-épreuve A5 : français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : histoire et géographie et éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel		CCF	

					pratique			
Epreuves facultatives (2)								
UF1	UF1							
UF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de ^préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat Professionnel : Artisanat et métiers d'art Option Tapissier d'ameublement	Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité *
---	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 : Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve A1 : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponct. Écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponct. écrit	1h	CCF	
E.2 : Épreuve de technologie et histoire de l'art		5,5						
Sous-épreuve A2 : Préparation d'une fabrication	U.21	1,5	Ponct. Écrit	3h	Ponct. Écrit	3h	CCF	
Sous-épreuve B2 : Art et technique analyse formelle et stylistique	U.22	1,5	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve C2 : Etude d'un ouvrage et d'un système de fabrication	U.23	2,5	Ponct. écrit	4h	Ponct. écrit	4h	CCF	
E.3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel et projet d'art appliqué		9						
Sous-épreuve A3 : Evaluation de la formation en milieu professionnel	U.31	2	CCF		Ponct. Oral	30 mn	CCF	
Sous-épreuve B3 : Lancement et fabrication d'un ouvrage	U.32	3	CCF		Ponct. Pratique	20 h	CCF	
Sous-épreuve C3 : Projet d'art appliqué	U.33	2	CCF		Ponct. écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve D3 : Economie-Gestion	U.34	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E3 : Prévention-santé-environnement	U.35	1	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.4 : Épreuve de Langue vivante étrangère	U.4	2	CCF		Ponct. oral	20 mn (1)	CCF	
E.5 : Épreuve de Français - Histoire Géographie		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U.51	2,5	Ponct. Écrit	2h30	Ponct. Écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire –Géographie et Education civique	U.52	2,5	Ponct. Écrit	2h	Ponct. Écrit	2h	CCF	
E.6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponct. Écrit	1h30	CCF	

E.7 : Épreuve Éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponct. Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

NB : CCF Contrôle en cours de formation. La description, la durée et le coefficient des différentes situations d'évaluation figurent dans l'annexe V, définition des épreuves.

* Pour ces candidats, l'épreuve E1 doit être obligatoirement passée sous forme ponctuelle.

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art Option A : verrerie scientifique et technique			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle.	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
---	--	--	--	--	---

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique et technique	U.1	6						
Sous-épreuve A1 : analyse d'un système technique	U.11	3	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve B1 : mathématiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel, écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve C1 : sciences physiques et chimiques	U.13	1,5	CCF		Ponctuel Pratique et écrit	1h	CCF	
E2 – Epreuve de technologie et arts appliqués	U.2	3						
Sous épreuves A2 : technologie des matériaux, de leur transformation et de leur utilisation	U.21	2	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel, écrit	3 h	CCF,	
Sous-épreuve B2 : histoire de l'art du verre et projet d'arts appliqués	U.22	1	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel écrit	3 h	CCF,	
E.3 – Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U.3	10						
Sous-épreuve A3 : évaluation de la formation en milieu professionnel	U.31	2	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
Sous épreuve B3 : mise en œuvre d'un ensemble ou de sous-ensemble(s) à partir d'un dessin de définition	U.32	4	CCF		Ponctuel, pratique	16 h maxi	CCF	
Sous-épreuve C3 : analyse de fabrication et préparation en vue de sa réalisation	U33	2	CCF		Ponctuel, écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve D3 : économie-gestion	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E3 : prévention-santé-environnement	U.35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (1)	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie-éducation civique	U.5	5						
Sous-épreuve A 5 : français	U.51	2,5	Ponctuel, écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : histoire et géographie	U.52	2,5	Ponctuel, écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : ACCUEIL-RELATION CLIENTS ET USAGERS				Candidats			
				Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public	Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance	Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
ÉPREUVES	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Épreuve scientifique et technique	U1	2					
Sous-épreuve E 11 <i>Économie-droit</i>	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
E2-Analyse et traitement de situations liées à l'accueil	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF
E3-Situation professionnelle d'accueil	U3	9					
Sous-épreuve E 31 <i>Analyse de la fonction accueil et projet d'amélioration</i>	U31	4	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Accueil au téléphone</i>	U32	2	CCF		Ponctuel oral	35min	CCF
Sous épreuve E 33 <i>Accueil en face à face</i>	U33	2	CCF		Ponctuel oral	45min (1)	CCF
Sous épreuve E 34 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	4					
Sous-épreuve E 41 <i>Langue vivante 1</i>	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF
Sous-épreuve E 42 <i>Langue vivante 2</i>	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (2)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E 51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E 52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 20 minutes de préparation

- (2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal ; elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : COMMERCE				Candidats			
				Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public	Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance	Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Épreuve scientifique et technique	U1	6					
Sous-épreuve E 11 <i>Action de promotion-animation en unité commerciale</i>	U11	4	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Économie-droit</i>	U12	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E 13 <i>Mathématiques</i>	U13	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
E2- Préparation et suivi de l'activité de l'unité commerciale	U2	4	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF
E3-Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	5					
Sous-épreuve E 31 <i>Vente en unité commerciale</i>	U31	4	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U32	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	4					
Sous-épreuve E41 <i>Langue vivante 1</i>	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
Sous-épreuve E42 <i>Langue vivante 2</i>	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E 51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal ; elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de

préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : VENTE (prospection- négociation-suivi de clientèle)			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage habilitée, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilitée, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Cœf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Épreuve scientifique et technique	U1	2					
Sous-épreuve E 11 <i>Économie-droit</i>	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
E2-Épreuve technologique	U2	7					
Sous-épreuve E 21 <i>Négociation-vente</i>	U21	4	Ponctuel oral	30min	Ponctuel oral	30min	CCF
Sous-épreuve E 22 <i>Préparation et suivi de l'activité commerciale</i>	U22	3	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF
E3-Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	6					
Sous-épreuve E 31 <i>Évaluation de la formation en milieu professionnel (pratique de la prospection, de la négociation, du suivi et de la fidélisation de la clientèle)</i>	U31	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Projet de prospection</i>	U32	3	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF
Sous-épreuve E 33 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	4					
Sous-épreuve E 41 <i>Langue vivante 1</i>	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
Sous-épreuve E 42 <i>Langue vivante 2</i>	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E 51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E 52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (2)							
EF1	UF1						
EF2	UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal ; elle est orale d'une durée de 20 min, dont 5 minutes de préparation.

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Spécialité : GESTION-ADMINISTRATION			Candidats				
			Scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, Apprenti dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement public		Scolaire dans un établissement privé hors contrat, Apprenti dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, Formation professionnelle continue dans un établissement privé, Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1 - Épreuve scientifique et technique	U1	2					
Sous-épreuve E 11 <i>Économie-Droit</i>	U11	1	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Mathématiques</i>	U12	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
E2 - Gestion administrative des relations avec le personnel	U2	4	Ponctuel écrit	3 h	Ponctuel	3 h	CCF
E3 - Pratiques professionnelles de gestion administrative <i>Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</i>	U3	10					
Sous-épreuve E 31 <i>Gestion administrative des relations externes</i>	U31	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Gestion administrative interne</i>	U32	4	CCF		Ponctuel pratique	45 min	CCF
Sous-épreuve E 33 <i>Gestion administrative des projets</i>	U33	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E 34 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	4					
Sous-épreuve E41 <i>Langue vivante 1</i>	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
Sous-épreuve E42 <i>Langue vivante 2</i>	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
E5 - Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7 - Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuves facultatives (2) EF1 EF2	UF1 UF2						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale

en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Commercialisation et services en restauration								
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique et technique	U.1	5						
E11 – Sous-épreuve de technologie	U.11	2	CCF(1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E12 – Sous-épreuve de sciences appliquées	U.12	2	CCF(1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E13 – Sous-épreuve de mathématiques	U.13	1	CCF		Ponctuel, écrit	1 h	CCF écrit	
E2 – Epreuve de gestion et de dossier professionnel	U.2	5						
E21 – Sous-épreuve de mercatique et de gestion appliquée	U.21	2	CCF(1)		Ponctuel, écrit	2 h (1)	CCF, écrit (1)	
E22 – Sous-épreuve de présentation du dossier professionnel	U.22	3	CCF		Ponctuel, oral	30 mn (2)	CCF, oral	
E.3 – Épreuve professionnelle	U.3	9						
E31 – Sous-épreuve de communication et commercialisation	U.31	4	CCF		Ponctuel, écrit et pratique	5 h 30 (3)	CCF écrit et pratique	
E32 – Sous-épreuve d'organisation et mise en œuvre d'un service	U.32	4	CCF		Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E33 – Sous-épreuve de Prévention Santé Environnement	U.33	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve de langue vivante	U.4	3	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5						
E51 – Sous-épreuve de français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
E52 – sous-épreuve d'histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel, pratique		CCF	
Epreuves facultatives (4)								

EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Ces sous-épreuves peuvent faire référence à un même contexte professionnel

(2) La durée de l'épreuve se décompose en 10 mn de présentation et 20 mn d'échanges avec le jury

(3) 1h30 de phase écrite au maximum et 4 h de pratique

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissements privés, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'activité professionnelle	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Cuisine					

Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – Épreuve scientifique et technique	U.1	5						
E11 – Sous-épreuve de technologie	U.11	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E12 – Sous-épreuve de sciences appliquées	U.12	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	1 h (1)	CCF écrit (1)	
E13 – Sous-épreuve de mathématiques	U.13	1	CCF écrit		Ponctuel, écrit	1 h	CCF écrit	
E2 – Epreuve de gestion et de dossier professionnel	U.2	5						
E21 – Sous-épreuve de gestion appliquée	U.21	2	CCF, écrit (1)		Ponctuel, écrit	2 h (1)	CCF, écrit (1)	
E22 – Sous-épreuve de présentation du dossier professionnel	U.22	3	CCF, oral		Ponctuel, oral	30 mn (2)	CCF, oral	
E.3 – Épreuve professionnelle	U.3	9						
E31 – Sous-épreuve de pratique professionnelle	U.31	8	CCF écrit et pratique		Ponctuel, écrit et pratique	5 h 30 (3)	CCF écrit et pratique	
E32 – Sous-épreuve de Prévention Santé Environnement	U.32	1	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel, écrit	2 h	CCF	
E.4 - Épreuve d'anglais	U.4	3	CCF		Ponctuel, oral	20 min	CCF	
E.5 - Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique	U.5	5						
E51 – Sous-épreuve de français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel, écrit	2h30	CCF	
E52 – sous-épreuve d'histoire –géographie éducation civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel, écrit	2h	CCF	
E.6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel, écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel, pratique		CCF	

Epreuves facultatives (4)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Ces sous-épreuves peuvent faire référence à un même contexte professionnel

(2) La durée de l'épreuve se décompose en 10 mn de présentation et 20 mn d'échanges avec le jury

(3) 1h30 de phase écrite au maximum et 4 h de pratique

(4) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de



l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Esthétique/cosmétique - parfumerie			Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Epreuves	Unités	Coef	mode	Durée	mode	Durée	mode	Durée
E.1 : Epreuve scientifique								
<u>Sous-épreuve E11</u> : Mathématiques	U.11	1,5	CCF		écrite	1h	CCF	
<u>Sous-épreuve E12</u> : Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		pratique	1h	CCF	
E.2 : Epreuve de technologie								
Sous-épreuve E21 : Organisation et gestion d'activités professionnelles	U.21	2	écrite	3 h	écrite	3 h	CCF	
<u>Sous épreuve E22 : Etude de situations professionnelles en esthétique cosmétique parfumerie</u>	U.22	4	écrite	4 h	écrite	4 h	CCF	
E.3 : Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel								
Sous-épreuve E31 : Suivi de clientèle et animation	U.31	3	CCF		orale	45 min	CCF	
Sous-épreuve E32 : Soins esthétiques	U.32	4	CCF		pratique	3h30	CCF	
Sous-épreuve E33 : Maquillages	U.33	2	CCF		pratique	2h30	CCF	
Sous-épreuve E34 : Prévention Santé Environnement	U34	1	écrite	2h	écrite	2h	CCF	
E.4 : Epreuve de langue vivante			U.4	2	CCF		Orale	20mn (1)
E.5 : Epreuve de français - histoire géographique - éducation civique								
Sous-épreuve E51 : Français	U.51	2 ,5	écrite	2h30	écrite	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire Géographie, éducation civique	U.52	2,5	écrite	2h	écrite	2h	CCF	

E.6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		écrite	1h30	CCF	
E.7 : Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		pratique		CCF	
Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

- (1) Dont 5 minutes de préparation
- (2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20m, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel « Perruquier posticheur »			Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, CNED, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles		Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	mode	Durée	mode	Durée	mode	Durée
E.1 Épreuve scientifique		3						
Sous-épreuve E12: Mathématiques	U.11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h00	CCF	
Sous-épreuve E13: Sciences physiques et chimiques	U.12	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1h00	CCF	
E.2 Analyse scientifique et technologie de situations professionnelles		3	CCF		Ponctuel écrit	3h00	CCF	
Sous-épreuve E21: Sciences appliquées et technologie	U21	2	CCF		Ponctuel écrit	3h00	CCF	
Sous-épreuve E22: Economie-gestion	U22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		11						
Sous-épreuve E31: Pose, adaptation, conseils, vente et entretien de compléments capillaires	U.31	4	CCF		Ponctuel pratique	3h00	CCF	
Sous-épreuve E 32: Conception technique et artistique d'une perruque	U.32	2	CCF		Ponctuel pratique	30mn	CCF	
Sous-épreuve E33: Transformation de postiches et extensions, coiffage de perruque, pose et mise en harmonie du visage	U.33	4	CCF		Ponctuel pratique	4h00	CCF	
Sous-épreuve E34: Prévention santé environnement	U.34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h00	CCF	
E.4 Langue vivante	U.4	2	CCF		Ponctuel Oral	20 min (1)	CCF	
E.5 Épreuve de français et histoire-géographie et Education civique		5						
Sous-épreuve A5: Français	U.51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5: Histoire-Géographie et Education civique	U.52	2,5	Ponctuel écrit	2h00	Ponctuel écrit	2h00	CCF	
E.6 Épreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques	U.6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
E.7 Épreuve d'éducation physique et sportive	U.7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur.

La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20m, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

SPECIALITE Accompagnement, soins et services à la personne Option « à domicile »			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		7						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement	U13	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
E2 : Épreuve technologique Analyse de situation(s) professionnelle(s)	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve professionnelle		10						
Sous-épreuve E31 : Accompagnement des actes de la vie quotidienne à domicile	U31	4	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Organisation d'interventions à domicile	U32	2	CCF		Ponctuel oral	2h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé	U33	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention - santé - environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2H	CCF	
E4 : épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5						
Sous - épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous - épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

SPECIALITE Accompagnement, soins et services à la personne Option « en structure »			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique et technique		7						
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
Sous-épreuve E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement	U13	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
E2 : Épreuve technologique Analyse de situation(s) professionnelle(s)	U2	4	Ponctuel écrit	4h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E3 : Épreuve professionnelle		10						
Sous-épreuve E31 : Soins d'hygiène et de confort, de services à la personne en structure	U31	4	CCF		Ponctuel pratique	2h	CCF	
Sous-épreuve E32 : Projet d'animation	U32	2	CCF		Ponctuel oral	2h	CCF	
Sous-épreuve E33 : Conduite d'action d'éducation à la santé	U33	2	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF	
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention - santé - environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2H	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

- (1) Dont 5 minutes de préparation.
- (2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité Optique-Lunetterie du baccalauréat professionnel			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 –Épreuve scientifique et technique		3						
Sous-épreuve E 11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel Écrit	1h	CCF	
Sous-épreuve E 12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel Pratique	1h	CCF	
E2- Épreuve technologique : Etude et suivi de dossier	U2	3	Ponctuel écrit		Ponctuel Écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		14						
Sous-épreuve E 31 : Examen préalable	U31	3	CCF		Ponctuel Pratique	45min	CCF	
Sous-épreuve E 32 : Adaptation et Prise de mesures	U32	5	CCF		Ponctuel Pratique	1h	CCF	
Sous-épreuve E 33 : Réalisation d'équipement	U33	4	CCF		Ponctuel Pratique	45 min	CCF	
Sous-épreuve E 34 : Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E 35 : Prévention santé environnement	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de français et histoire-géographie et Education civique		5						
Sous-épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et Education civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7- Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

Epreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

SPECIALITE Prothèse dentaire DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle		Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 : Épreuve scientifique		3						
Sous - Épreuve E11 : Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
Sous - Épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
E2 : Épreuve technologique		5						
Sous - Épreuve E21 : Technologie professionnelle et Dessin morphologique	U21	4	Ponctuel écrit	5h	Ponctuel écrit	5h	CCF	
Sous - Épreuve E22 : Hygiène et réglementation appliquées au laboratoire	U22	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E3 : Épreuve professionnelle		14						
Sous-ÉpreuveE31 : Pratique professionnelle 1 Prothèse amovible totale maxillo-mandibulaire et orthodontie	U31	3	CCF		Ponctuel pratique	14h	CCF	
Sous - Épreuve E32 : Pratique professionnelle 2 Prothèse partielle métallique - Prothèse fixée - Conception assistée par ordinateur	U32	6	CCF		Ponctuel pratique	26h	CCF	
Sous- Épreuve E33 : Rapport d'activités en milieu professionnel	U33	3	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
Sous-Epreuve E34 : Economie-gestion	E34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
Sous-épreuve E35 : Prévention - santé - environnement	E35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2H	CCF	
E4 : Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF	
E5 : Épreuve de français, histoire – géographie et éducation civique		5						
Sous - épreuve E51 : Français	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous - épreuve E52 : Histoire – géographie et éducation civique	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	

E6 : Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h 30	CCF	
E7 : Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	
Épreuves facultatives (2)								
EF1	UF1							
EF2	UF2							

(1) Dont 5 minutes de préparation.

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

REGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale			Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public	Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles	Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité			
Epreuves	Unités	Coef	mode	Durée	mode	Durée	mode	Durée
E.1 Epreuve scientifique et technique Sous-épreuve A1 : Cadre de l'action professionnelle	U 11	5 3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	U 12	1	Ponctuel écrit	1 h	Ponctuel écrit	1 h	CCF	
E. 2 Communication, médiation	U 21	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4h	CCF	
E.3 Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		8						
Sous-épreuve A3 : Réalisation d'actions professionnelles	U 31	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve B3 : Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions	U 32	4	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
Sous-épreuve C3 : Prévention, santé, environnement	U 33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.4 Langue vivante	U 4	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.5 Epreuve de français-histoire géographie		5						
Sous-épreuve A5 : Français	U 51	3	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
Sous-épreuve B5 : Histoire Géographie	U 52	2	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E.6 Epreuve d'éducation artistique-Arts appliqués	U 6	1	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF	
E.7 Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	1	CCF		pratique		CCF	
Epreuves facultatives (1)								
EF1	UF 1							
EF2	UF 2							

(1) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention de diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 m, dont 5 minutes de préparation.

